



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 2 / 0 6 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 2 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7087

## 1 Intitulé du projet

Régularisation administrative ICPE du site DROUIN SAS de Mezières Sur Ponthouin (72)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

DROUIN SAS

Raison sociale

DROUIN SAS

N° SIRET

3 5 2 8 0 2 7 4 8 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DROUIN

Prénom(s)

Hervé

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code de l'environnement). Rubrique ICPE 2910.B.1 : Chaudière biomasse d'une puissance de 8,14 MW

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise DROUIN de Mézières sur Ponthouin (72) est spécialisée dans la fabrication de panneaux de bois de contreplaqué, d'usinage de panneaux bois et d'emballages industriels en bois.

Les installations et les activités menées sur le site sont soumises à Enregistrement, selon la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Elles sont régies par l'arrêté préfectoral d'Autorisation du 12 Août 1999.

Une nouvelle chaudière biomasse et une installation utilisant un fluide caloporteur ont été mises en place sur le site en 2017, en remplacement d'installations vieillissantes et qui n'étaient plus adaptées aux besoins du site et ne répondaient plus aux exigences de la réglementation. Cette installation est soumise à Enregistrement pour la rubrique ICPE 2910.B.1. Conformément aux dispositions de l'annexe de l'article R122.2 du code l'environnement, une demande d'examen au cas par cas est menée.

Aucune nouvelle construction ni aucun nouvel aménagement de terrain n'est prévu dans le cadre de cette régularisation administrative.

#### 4.2 Objectifs du projet

La démarche d'Enregistrement ICPE initiée à la construction des installations, n'ayant pas abouti à ce jour, ces installations font l'objet aujourd'hui de la présente demande en vue de régulariser leur situation administrative ICPE.

L'objectif à terme est que l'entreprise DROUIN SAS dispose d'un arrêté préfectoral, correspondant à ses activités et aux installations présentes sur le site de Mézières Sur Ponthouin.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Il s'agit d'une démarche de régularisation administrative ICPE des installations existantes. Cette installation a été implantée en remplacement d'une installation existante et vieillissante. Les travaux ont été réalisés en 2016-2017, avec une mise en service de l'installation au 1er Septembre 2017.

Aucune nouvelle construction ni aucun nouvel aménagement de terrain n'est prévu dans le cadre de cette régularisation administrative. Aucune demande de permis de construire ni aucun travaux ne seront réalisés dans le cadre de cette régularisation administrative.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La chaufferie biomasse est composée des installations suivantes :

- un convoyeur d'alimentation de la biomasse depuis les silos vers la préchambre,
- un foyer de combustion (préchambre + foyer de combustion avec grilles mobiles + chambre de postcombustion) avec dispositif de décendrage automatique sur la partie inférieure de la chambre de combustion,
- un échangeur à double serpentin et d'un échangeur batterie,
- un prétraitement des fumées par multi-cyclones,
- un économiseur permettant de préchauffer l'air primaire (amélioration du rendement),
- un traitement des fumées avant rejet par filtre électrostatique,
- un conduit de rejet.

La trémie d'alimentation de la chaudière est équipée d'un système d'extinction à l'eau. Ce système est contrôlé une fois par semaine, avant chaque démarrage de la chaufferie. Il se déclenche automatiquement en cas d'atteinte d'une température entre 50 et 70°C. Il est également possible de le déclencher manuellement.

La biomasse provient directement des installations et des activités du site.

Il n'y a aucun apport de biomasse d'entreprises extérieures.

La chaudière biomasse est alimentée via deux silos en béton. L'alimentation des silos se fait de manière continue depuis les systèmes d'aspiration et les convoyeurs à chaînes à partir des broyeurs des différents ateliers. Les conteneurs situés sous certains cyclofiltres d'aspiration sont vidangés périodiquement. La biomasse contenue dans les silos est ensuite acheminée via un transporteur dans la trémie d'alimentation de la chaudière. Un dispositif de vérins permet d'assurer la régulation de l'alimentation de la biomasse.

Les cendres générées sont collectées et revalorisées ou éliminées, conformément à la réglementation.

Aucune installation n'est démantelée dans le cadre de cette régularisation administrative.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site DROUIN de Mézières Sur Ponthouin est régi par les dispositions de l'arrêté préfectoral d'Autorisation d'exploiter du 12 Août 1999. Dans le cadre de la régularisation administrative des installations du site, un porter à connaissance est réalisé en parallèle, pour instruction par les services de la DREAL. Cette étude est réalisée selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'environnement. L'objectif de cette étude est de démontrer que les installations telles qu'elles sont exploitées actuellement, ne constituent pas une modification substantielle, selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'Environnement.

Aucun permis de construire ni aucun autre dossier administratif (IOTA par exemple) n'est réalisé dans le cadre de cette régularisation administrative ICPE.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La surface totale du site DROUIN de Mézières Sur Ponthouin est de 130 619m <sup>2</sup> . La surface totale des bâtiments du site DROUIN est de 32 900m <sup>2</sup> . La surface de la chaufferie biomasse est de 560m <sup>2</sup> .	Pas de nouvelle imperméabilisation ni de nouvelle construction dans le cadre de cette régularisation administrative ICPE.

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Mézières Sur Ponthouin est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site DROUIN de Mézières Sur Ponthouin (72) est régi par les dispositions de l'arrêté préfectoral d'Autorisation d'exploiter du 12 Août 1999. Compte tenu des dispositions de l'annexe II de l'article R122.2 du code de l'Environnement, cette régularisation nécessite une demande d'examen au cas par cas. Un porter à connaissance est réalisé en parallèle pour instruction par les services de la DREAL. Ce porter à connaissance est réalisé selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'environnement. L'objectif de cette étude est de démontrer que les installations telles qu'elles sont exploitées actuellement, ne constituent pas une modification substantielle, selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'Environnement. L'objectif est de démontrer que cette régularisation administrative ne constitue pas une modification substantielle.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones naturelles ZNIEFF les plus proches du site : ZNIEFF de Type I : Coteaux des buttes à 6,8km au Sud-Ouest ZNIEFF de Type II : Vallée du Rutin, Ruisseau de Tesse, Butte de la Nue, Coteau de Chaumiton, et étangs de Saosnes à environ 15,3km au Nord. (Source : Patrimoine des services de l'État en Pays de Loire)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mézières Sur Ponthouin ne se situe ni en zone de montagne (zonage urbanisme) ni en zone de montagne (zonage Agriculture). (Source : Observatoire des territoires - Zonage des politiques publiques)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection biotope n'est recensé sur la commune de Mézières Sur Ponthouin ni sur les communes voisines. La zone la plus proche du site DROUIN, protégée par un arrêté de protection biotope, est : les carrières souterraines des roches à Vouvray-Sur-Huisne et Sceaux-Sur-Huisne . Cette zone se situe à plus de 20km au Sud-Est du site DROUIN. (Source : Patrimoine des services de l'État en Pays de Loire)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mézières Sur Ponthouin n'est pas concernée par la Loi Littoral. (Source : Observatoire des territoires - Zonage des politiques publiques)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mézières sur Ponthouin ne situe pas dans un parc naturel régional ni dans un parc national (Source : Observatoire des territoires et Patrimoine des services de l'État). Le Parc Naturel Régional le plus proche est le Parc Normandie Maine, à 17km au Nord. Aucune Réserve naturelle nationale ou régionale, ni aucun parc naturel marin n'est présent dans un rayon de 50km autour du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de la Sarthe dispose d'un plan de prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État, 2ème échéance, approuvé le 9 Février 2023. Le site DROUIN ne se situe pas dans un secteur affecté au bruit des autoroutes et des routes départementales, présentes sur le département de la Sarthe. (source : carte classement sonores des infrastructures de transport)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit au patrimoine mondial n'est présent sur la commune de Mézières sur Ponthouin. L'Église de Mézières sur Ponthouin se situe à environ 2,8km au Nord-Ouest du site (source : Monumentum.fr). Selon l'Atlas du patrimoine, le site n'est pas situé à proximité immédiate d'un monument historique, ni d'un site patrimonial, ni dans une zone concernée par un arrêté portant délimitation de zonages archéologiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente dans l'environnement proche du site DROUIN de Mézières Sur Ponthouin. La zone humide la plus proche, recensée sur l'Atlas des zones humides, se situe à 3,4km au Nord-Ouest du site. (Source : Sig-réseau des zones humides.org).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mézières Sur Ponthouin n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ni de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRN et PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est présent dans le périmètre du site DROUIN de Mézières Sur Ponthouin (Source : banques de données Sites BASIAS et BASOL).  Le site BASIAS le plus proche des installations du site DROUIN SAS est une ancienne station-service de l'entreprise DROUARD, à environ 1,2km au Nord Ouest du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la cartothèque de la DREAL des Pays de Loire, le site DROUIN de Mézières sur Ponthouin n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.  La zone de répartition des eaux la plus proche (Bassin de la Conie, à l'amont de la confluence avec le Loir) se situe à environ 74km au Sud-Est du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données de l'Agence Régionale de Santé, le site DROUIN de Mézières sur Ponthouin ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le captage d'alimentation en eau potable le plus proche se situe sur la commune de Souigné Sous Ballon à environ 6km au Sud-Ouest du site DROUIN.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site DROUIN n'est pas situé dans un site inscrit. Aucun site inscrit n'est recensé sur la commune de Mézières Sur Ponthouin. Selon les informations de la DREAL des Pays de Loire, le site inscrit le plus proche du site DROUIN (Le Château de Souigné Sous Ballon) se situe à 5,7km à l'Ouest.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones NATURA 2000 les plus proches du site sont : Directive Habitats : Vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, étang de Saosnes et forêt de Perseigne, à 15km au Nord du site Directive Oiseaux : Forêts et étangs du Perche, à environ 24km au Nord-Est du site. (Source : Patrimoine des services de l'État en Pays de la Loire et Géoportail)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé sur la commune de Mézières Sur Ponthouin. Le château de Cheronne et ses abords se situe à environ 15km au Sud-Est du site DROUIN. (Source : Patrimoine des services de l'État en Pays de la Loire)

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière biomasse. Les prélèvements d'eau ne sont pas augmentés dans le cadre de l'exploitation des installations du site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Aucun drainage ni aucune modification des masses d'eau souterraines n'a été réalisé ni n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière biomasse.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Aucun travaux ni aménagement de terrain n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Aucun travaux ni aucun aménagement de terrain n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Ces installations sont existantes et sont en adéquation avec les moyens d'alimentation en eau et les dispositifs d'assainissements autonomes, disponibles sur le site DROUIN SAS.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Aucun travaux ni aucun aménagement de terrain n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière. Aucune zone naturelle n'est présente dans l'environnement immédiat du site (zone naturelle ZNIEFF la plus proche à plus de 6km du site et zone NATURA 2000 la plus proche à environ 15km du site).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Aucun travaux ni aucun aménagement n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière. La zone NATURA 2000 la plus proche se situe à environ 15km du site DROUIN. Compte tenu de cette distance d'éloignement, les installations ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Aucun travaux ni aménagement de terrain n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière. Ces installations ne sont pas consommatrices d'espaces naturels, agricoles, forestiers ni maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques n'est élaboré sur la commune de Mézières Sur Ponthouin. Les installations du site DROUIN ne sont pas concernées par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mézières Sur Ponthouin ne dispose pas de plan de prévention des risques Naturels (PPRN). Les installations du site DROUIN ne sont pas concernées par les risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La chaudière biomasse n'engendre pas de risques sanitaires majeurs (voir en annexe dernier rapport de mesures des rejets atmosphériques avec rejets conformes aux valeurs limites).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation du site DROUIN n'est pas concernée par des risques sanitaires.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la chaudière biomasse n'a pas d'impact sur le trafic du site et des voies environnantes.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la chaudière biomasse peut engendrer des émissions sonores. Les installations sont placées à l'intérieur du bâtiment de la chaufferie, limitant les nuisances vers l'extérieur.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations du site DROUIN se situent en milieu rural et ne sont pas concernées par des nuisances sonores.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la chaudière biomasse n'engendre pas d'odeurs dans le cadre de ses activités.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site DROUIN n'est pas concerné par des nuisances olfactives.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la chaudière biomasse n'est pas source de vibrations dans le cadre de ses activités.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations du site ne sont pas concernées par des vibrations.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la chaudière biomasse n'est pas source d'émissions lumineuses.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site DROUIN n'est pas concerné par des émissions lumineuses.	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la chaudière biomasse engendre des rejets atmosphériques. Ces rejets sont contrôlés annuellement par une société spécialisée. DROUIN dispose d'un moyen de traitement des fumées de type électrofiltre, afin d'assurer la conformité des rejets atmosphériques de la chaudière biomasse.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La chaudière biomasse n'engendre aucun rejet liquide dans l'environnement. Les rejets associés à l'exploitation sont des rejets indirects (eaux sanitaires domestiques et eaux pluviales).
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux sanitaires sont traitées par des systèmes d'assainissement autonomes. Les eaux pluviales sont traitées par un séparateur à hydrocarbures et rejoignent à terme le ruisseau au Nord du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la chaudière biomasse n'engendre aucun rejet d'effluent liquide.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la chaudière biomasse engendre la production de déchets de type cendres. Ces cendres sont collectées et valorisées ou éliminées, conformément à la réglementation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Aucun travaux ni aucun aménagement de terrain n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière. Le monument historique le plus proche se situe à 2,8km au Nord-Est du site et le site classé le plus proche est présent à 15km du site. Les installations ne sont pas susceptibles de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse. Aucun travaux ni aucun aménagement n'est réalisé dans le cadre de l'exploitation de la chaudière. L'exploitation de la chaudière biomasse n'engendre aucune modification sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), et sur l'usage du sol notamment.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Avis rendus par les Missions Régionales de l'Autorité Environnementale (MRAE) pour des projets soumis à l'étude d'impact sur les années 2020 à 2023 : aucun projet sur la commune de Mézières Sur Ponthouin.

Avis rendus par les Missions Régionales de l'Autorité Environnementale (MRAE) pour des projets soumis à Examen Cas par Cas sur les années 2020 à 2023 : aucun projet sur la commune de Mézières Sur Ponthouin.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse qui a été implantée en 2017. DROUIN a mis en place les moyens afin d'exploiter cette installation conformément à la réglementation. Aucune évaluation des incidences sur l'environnement n'a été réalisée au titre d'autres législations applicables. Cette installation fera l'objet d'un porter à connaissance afin de démontrer qu'elle ne constitue pas une modification substantielle selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'environnement.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il s'agit d'une régularisation administrative de la chaudière biomasse qui a été implantée en 2017. DROUIN a mis en place les moyens afin d'exploiter cette installation conformément à la réglementation.

La chaudière dispose d'une installation de traitement des fumées par électrofiltre. Les fumées sont analysées annuellement par une société spécialisée.

Les mesures sonores en environnement sont réalisées périodiquement par une société spécialisée, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Les cendres générées par l'activité de la chaudière biomasse sont collectées et récupérées dans des contenants fermés. Elles sont valorisées ou éliminées, conformément à la réglementation.

Ces installations feront l'objet d'un porter à connaissance afin de démontrer qu'elles ne constituent pas une modification substantielle selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'environnement.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Il s'agit d'une régularisation administrative ICPE de la chaudière biomasse qui a été implantée en 2017. Aucun travaux ni aucun aménagement n'est réalisé dans le cadre de cette régularisation administrative. DROUIN a mis en place les moyens afin d'exploiter cette installation conformément à la réglementation. Cette installation a été mise en œuvre en remplacement d'une installation vieillissante et qui n'était plus adaptée aux besoins de l'entreprise. L'environnement du site n'est pas à fort enjeu (environnement rural). Cette installation fera l'objet d'un porter à connaissance afin de démontrer qu'elle ne constitue pas une modification substantielle, selon les dispositions de l'article R181-46 du code de l'environnement. Compte tenu de ces éléments, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire au regard de la régularisation administrative de la chaudière biomasse et des faibles enjeux de l'environnement.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dernier rapport de mesures des rejets atmosphériques de la chaudière biomasse	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)